

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**MINISTERE DE LA COOPERATION
(POINT FOCAL NATIONAL PMA)**

**RAPPORT NATIONAL DE LA GUINEE SUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
DE BRUXELLES (PAB) POUR LES PMA 2001 - 2010**

Conakry, Janvier 2006

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BRUXELLES (PAB) POUR LES PMA

Le comité national de suivi du programme d'action de Bruxelles a été récemment mis en place sous l'égide du Ministère de la coopération (point focal National).

Ce comité de 16 membres regroupe les représentants des acteurs nationaux directement impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action de Bruxelles. Chaque membre du comité est le point focal sectoriel au niveau de son Département Ministériel ou de son Institution.

Le comité a pour mission le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions liées aux sept (7) engagements auxquels les PMA ont souscrits.

Dans la perspective de la participation de la Guinée à la réunion régionale pour l'Afrique prévue du 21 au 23 février 2006 à Addis Abbeba, le comité a examiné l'ordre du jour de la dite réunion qui porte sur le niveau de mise en œuvre du PAB dans la région, les difficultés rencontrées, ainsi que l'appui nécessaire pour le respect des engagements durant les cinq prochaines années. Au terme de cet examen, le comité national soumet à votre appréciation le rapport ci-après.

1. Situation socioéconomique de la Guinée

Depuis 2001, la situation socio-économique et financière du pays est marquée par une variation irrégulière du taux de croissance qui est passé de 3,8% en 2001 à 4,2% en 2002 pour retomber à 1,2% en 2003 avant de se relever progressivement de 2,7% en 2004 à 3,3% en 2005¹. Ceci dénote une forte instabilité du cadre macro-économique.

Au plan intérieur, les crises les plus marquantes demeurent la pénurie d'eau et d'électricité, l'aggravation du déficit budgétaire qui a tourné autour de 5% de 2001 à 2004, les tensions inflationnistes qui ont affecté l'économie nationale notamment en 2005 où le niveau le plus élevé a été atteint (30,9%), conséquence de l'augmentation du coût du carburant. A cela s'ajoute l'aggravation de l'endettement du Trésor vis-à-vis de la Banque Centrale, la Chute drastique des avoirs en devises qui sont passés - en nombre de mois d'importation - de 2,7 à 1,4 respectivement en 2001 et 2004, la dépréciation continue de la monnaie nationale qui a

NB : sources des statistiques contenues dans le document : cadrage macro-économique du Ministère du Plan, deuxième rapport d'évaluation de SRP 2005, rapport d'évaluation des OMD, rapport d'étude sur le NEPAD 2005.

atteint 24% en 2004 par rapport au dollar US et la hausse régulière des prix depuis 2003. En glissement annuel, l'indice des prix à la consommation est passé de 6,1% en 2002 à 14,8% en 2003 et à 27,6% en 2004.

Ces dérapages dans la gestion macro-économique ont engendré de sérieuses conséquences sur la mobilisation des financements extérieurs et la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

Ainsi, le programme triennal conclu avec le FMI pour la période 2002-2004 a été suspendu depuis 2002, de même que la mobilisation des ressources PPTTE à partir de 2003. En outre, aucun appui budgétaire n'a été accordé à la Guinée depuis fin 2002. Par ailleurs, en raison des difficultés de paiement du service de la dette, en 2004 plusieurs partenaires au développement (BAD, AFD, FIDA, etc....) ont suspendu leurs décaissements en faveur de projets et programmes en cours.

Au plan social, la flambée des prix, consécutive à la hausse des prix du carburant et à la dépréciation continue du franc guinéen, a fortement dégradé le pouvoir d'achat des populations, particulièrement les plus pauvres.

Au titre de l'engagement 1 : Encourager une action axée sur la population :

La réduction de pauvreté constitue incontestablement la trame du programme de développement de la Guinée depuis une décennie. Depuis le milieu des années 1990, les Autorités Guinéennes ont réalisé que les performances économiques n'étaient pas suffisantes à elles seules, et qu'elles devaient être accompagnées par des mesures visant à mettre l'Homme au centre du processus de développement. C'est alors qu'un vaste programme de consultation a été lancé visant à élaborer une stratégie nationale de développement durable et de réduction de la pauvreté. Cette initiative aboutit à l'adoption en 1996 d'une stratégie de développement à long terme baptisée "**GUINEE VISION 2010**". Pour améliorer les conditions de vie des populations, cette stratégie vise deux (2) objectifs majeurs : d'une part, une croissance économique forte de l'ordre de 8 à 10% en moyenne par an sur la décennie 2000-2010 et d'autre part la promotion de l'emploi.

La stratégie de réduction de la pauvreté qui découle de cette vision est le cadre de référence du partenariat entre la Guinée et la Communauté internationale.

Cette stratégie adoptée en janvier 2002 par le Gouvernement constitue une base solide pour promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté. Elle s'articule autour de trois (3) axes principaux que sont :

- 1- l'accélération de la croissance avec de larges opportunités d'emploi et de revenus pour les pauvres ;
- 2- le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base ;
- 3- l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Toutefois, la mise en œuvre de la SRP s'est heurtée, ces trois dernières années, à plusieurs difficultés liées notamment au contexte sous régional, à la mobilisation des financements extérieurs et à la gestion économique et financière du pays.

En dépit de cette conjoncture, de réels progrès sont néanmoins enregistrés dans les domaines de l'Education et de la Santé.

Au niveau de l'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) global et celui des filles ont augmenté de trois (3) points chacun. L'écart de scolarisation entre les filles et les garçons a diminué, améliorant ainsi le ratio filles/garçons aussi bien au primaire qu'au secondaire. Le taux d'admission au collège a connu une forte évolution, passant de 53% à 72% entre 2002 et 2004. Concernant le taux net de scolarisation globale, il est passé de 57% en 2001-2002 à 60% en 2002-2003 et se situe à 62% en 2003-2004 ; celui des filles a été respectivement de 52%, 55% et 58% pour les mêmes périodes. Le nombre de salles disponibles pour le domaine public est passé de 16821 en 2003 à 17597 en 2004. Celui des classes disponibles dans le domaine privé est passé de 7243 à 7851 sur la même période. Soit un total de 25863 salles de classe en 2004².

Le personnel enseignants s'est renforcé d'année en année: en 2004, on en compte 25361, soit une augmentation de 6,3% par rapport à 2003.

Ces résultats sont le fruit des interventions de l'Etat, des Communautés locales, les partenaires bi et multilatéraux ainsi que de l'apport d'initiatives privées dans le secteur. Entre 2001 et 2004 les efforts financiers consentis dans le secteur de l'Education ont connu une croissance de 42,5%, soit 14% par an en moyenne. Les efforts

consacrés à l'Education représentent 2,37% du PIB estimé à 6979, 98 milliards de GNF en 2004.

Dans le domaine de la santé, les progrès sensibles ont été obtenus en terme d'amélioration de taux de mortalité infantile et maternelle, de taux de couverture vaccinale des enfants de moins de un (1) an et des femmes en âge de procréer, ainsi que le taux de prévalence du VIH/SIDA. Bien que le taux de mortalité infantile, juvénile et infanto juvénile ait connu une certaine amélioration passant de 98 pour 1000 à 91 pour mille, de 88 pour 1000 à 79 pour 1000 et de 177 pour 1000 à 163 pour 1000 respectivement entre 1999-2005 ; ils sont encore en deçà des résultats escomptés. La malnutrition des enfants de cinq (5) ans demeure une question toujours préoccupante : 26% des enfants ont un retard de croissance en 2005 contre 23% en 1999 et 35% souffrent d'insuffisance pondérale contre 26% en 1999.

Les difficultés financières auxquelles est confronté le secteur de la santé expliquent la modicité de sa performance.

La contre performance en matière de croissance, couplée à la forte inflation a constitué le plus redoutable obstacle à la réduction de l' pauvreté.

Elle a limité sensiblement les opportunités d'emplois et de revenus, grèvé considérablement le pouvoir d'achat des populations ainsi que leur possibilité d'accès à la sécurité alimentaire, aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé l'eau potable, l'Habitat etc.... La pauvreté s'est accentuée. En 1994/95, environ 40,3% de la population guinéenne vivaient en dessous du seuil de pauvreté absolue avec une incidence deux fois plus élevée en milieu rural (52,5%) qu'en milieu urbain (25%), l'extrême pauvreté concernait près de 18% de la population rurale contre 5,6% au niveau des centres urbains.

L'approche genre montre que le phénomène est plus marqué chez les femmes. En milieu rural, 54,7% des ménages dirigés par une femme sont pauvres contre 45% pour les ménages dirigés par un homme. Dans les zones urbaines, ces ratios sont respectivement de 40% et 20,4%.

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté par le gouvernement en Janvier 2002, constitue une base solide pour promouvoir le développement économique et la réduction de la

pauvreté. La stratégie définie s'articule autour de trois (3) axes principaux que sont :

- 1- l'accélération de la croissance avec de larges opportunités d'emplois et de revenus pour les pauvres ;
- 2- le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base ;
- 3- l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ;

Toutefois, la mise en œuvre de la SRP s'est heurtée, ces trois dernières années à plusieurs difficultés liées notamment aux effets d'un contexte sous régional instable, à la mobilisation des financements extérieurs et à la gestion économique et financière du pays.

En matière de sécurité alimentaire, la situation est préoccupante : les données anthropométriques des enfants de moins de 5 ans montrent qu'il existe de réels problèmes nutritionnels. Selon les résultats du QUIBB, 11,2% des enfants de cette catégorie en 2002-2003 sont touchés par la malnutrition aiguë (émaciation) contre 9% en 1999.

L'état nutritionnel des adultes est également préoccupant.

En 2003, le gouvernement a élaboré, avec l'appui de la FAO, une stratégie nationale de sécurité alimentaire fondée sur les résultats de l'étude diagnostique de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Cette stratégie qui vise la réduction de moitié du nombre de personnes sous alimentées à l'horizon 2015 est axée principalement sur :

- l'amélioration de la disponibilité et de la stabilité alimentaires, à travers notamment le renforcement des capacités des paysans, l'appui à l'émergence d'un secteur privé agricole, le renforcement des infrastructures rurales, l'amélioration des conditions d'approvisionnement en intrants et le renforcement des services d'appui au monde rural (recherche, vulgarisation etc...)
- l'amélioration de l'accessibilité des produits alimentaires.

L'éradication de la faim constitue un objectif ambitieux nécessitant un appui substantiel des partenaires au développement.

Dans le domaine de l'Habitat, l'objectif d'amélioration sensible de la vie des populations vivant dans des taudis d'ici 2015 est loin d'être atteint.

Cette situation est due au manque du financement nécessaire pour soutenir la politique de l'habitat.

Pour renverser la tendance, le gouvernement a créé:

- le fonds National de l'habitat comme établissement public à caractère industriel et commercial, spécialisé dans la mobilisation des ressources propres du secteur de l'urbanisme et de l'Habitat avec des possibilités de recherches de financement sur le plan national et international ;
- la Société Nationale d'aménagement et d'équipement des terrains urbains (SATUR) qui s'occupe de la construction des réseaux et services urbains comme ceux de l'assainissement avec des investissements de moindres coûts ;
- la Société Nationale de promotion et de gestion immobilière (SOPROGIM) comme un établissement public à caractère industriel et commercial qui facilitera la production de logements sociaux décents à portée des ménages à revenu faible ;
- et pris des initiatives pour la mise en place d'une Banque de l'habitat.

Au titre de l'engagement 2 : bonne gouvernance aux niveaux National et International :

Sur le plan national la gouvernance a été améliorée à travers les actions suivantes :

- La relance du dialogue politique entre les différents acteurs nationaux ;
- la libéralisation des ondes ;
- la création d'un Ministère chargé du contrôle économique et Financier ;
- la création d'une agence nationale de lutte contre la corruption ;
- la mise sur pied d'un conseil électoral national autonome ;
- l'organisation et la tenue des élections communales et communautaires libres et transparentes en décembre 2005.

Au plan international, la relance du dialogue avec l'Union Européenne et la reprise des négociations avec les Institutions de Bretton woods (Banque Mondiale et FMI) marquent la volonté commune du gouvernement et de ces partenaires de redynamiser la coopération au développement en faveur de la Guinée.

Au titre de l'engagement 3 : renforcement des capacités humaines et institutionnelles :

Dans ce cadre, des acquis ont été obtenus notamment à travers le programme d'appui aux communautés villageoises qui a permis de mettre en place dans 146 CRD des outils de planification et de gestion simplifiés aux nombres desquelles : les plans de développement locaux (PDL), les plans annuels d'investissement (PAI), les comités de passation des marchés et les comités de suivi des travaux. Aussi, un vaste programme d'engagement de jeunes diplômés à la Fonction publique a été lancé en vue de pallier le vieillissement des cadres de l'administration publique.

Un programme de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) mis en œuvre à partir de 2003 a obtenu des résultats probants tant au niveau central que local, mais n'a pu voir son terme, faute de financement.

Au titre de l'engagement 4 : mettre en place des capacités de production nécessaire pour que les PMA bénéficient de la mondialisation

Compte tenu de la faible performance qui a caractérisé l'économie guinéenne ces dernières années, le rétablissement du cadre macroéconomique et la relance de la croissance reste les défis majeurs et prioritaires à relever. Cette préoccupation est au centre des réformes engagées aux plans économique et social par le gouvernement depuis bientôt deux ans. L'objectif visé par ces réformes est de favoriser la création d'un tissu de production compétitif à travers l'implication effective d'un secteur privé dynamique.

La Guinée participe activement aux rencontres sous régionales et régionales visant la promotion des projets et programmes intégrateurs, aux négociations, dans le cadre de la convention de Cotonou II, d'accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. En outre, la Guinée est éligible à l'Agoa, qui consacre les relations commerciales privilégiées avec les USA.

Au titre de l'engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et Protéger l'environnement :

L'une des priorités du gouvernement est d'assurer un environnement durable. A cet effet, un Ministère de l'Environnement a été créé en 2004

avec pour mission de concevoir et de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de gestion de l'environnement.

En Guinée on dénombre 162 forêts classées pour une superficie de 1 182 133 hectares (ha).

Les réserves de la biosphère sont évaluées à 250 500 ha dont la réserve des monts Nimba (145 200 ha) et le Massif du Ziama (112 300 ha).

Le pays compte deux (2) parcs nationaux, à savoir le parc national du Badiar (38 200 ha) qui constitue avec le parc national du Niokoloba (Sénégal) le complexe transfrontalier Niokolo-Badiar et le parc de Mafour (52 400 ha).

La superficie totale des aires protégées y compris celles traditionnelles est de l'ordre de 5% contre une norme de 10% recommandée au niveau international. La stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique adoptée en septembre 2001 envisagent d'élargir cette superficie de 5 à 8% dans les quinze années à venir.

En application du plan d'action forestier national qui recommande de créer des plantations communautaires familiales et privées, de nombreuses collectivités s'adonnent aujourd'hui à cette activité.

En outre, plusieurs projets de restauration et de gestion des ressources naturelles sont mis en place (projet haute Gambie, projet élargi de gestion des ressources naturelles, bassins versants du Niger, AGIR etc...).

Mais d'une manière générale, on assiste à une dégradation de l'environnement due, entre autres, à la réduction du couvert végétal entraînant une baisse du niveau des cours d'eau, ainsi qu'à une forte pression démographique exercée par des centaines de milliers de réfugiés en Guinée forestière.

Face à ces défis, d'importantes réformes sont engagées pour la sauvegarde de l'environnement, à savoir :

- un plan national d'action pour l'environnement ;
- un plan d'action national forestier ;
- un schéma directeur d'aménagement de la mangrove ;
- une stratégie nationale et un plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Au titre de l'engagement 7 : Mobiliser des ressources financières

Ressources internes

La situation des finances publiques s'est fortement dégradée au niveau des recettes avec la baisse inexorable des recettes minières et le faible accroissement des droits et taxes. Au niveau des dépenses, la priorité a été accordée au cours de la période 2001-2004 à la Défense et à la Sécurité en raison du contexte sous régional de guerres et de rebellions.

En effet, les recettes minières ne représentent plus en 2004 que 1,9% du PIB et moins de 20% des recettes fiscales, contre environ 10% du PIB et près de 70% des recettes fiscales en 1990.

Ressources externes

L'environnement géopolitique a été marqué ces dernières années par des guerres à ses frontières et dans les pays voisins entraînant une grave perturbation dans la réalisation des programmes et projets réalisés par le Gouvernement, une accumulation d'arriérés de paiements extérieurs et intérieurs. Ainsi, à partir de 2004, les relations entre la Guinée et ses principaux partenaires au développement (Banque Mondiale, Fonds Monétaire international, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, Agence Française de Développement, Fonds Arabe, etc.) ont été suspendues, interdisant tout décaissement et tout nouveau projet d'investissement en faveur du pays. Cette situation n'a pas été de nature à favoriser une mobilisation accrue de ressources extérieures. Toutefois, courant 2005, le Gouvernement a réussi à relancer le dialogue et la coopération notamment avec l'Union Européenne et les institutions de Bretton Woods augurant ainsi des perspectives de reprise et de redynamisation de la coopération au développement. Sur la lancée, le Gouvernement a organisé courant novembre 2005, un Forum national de trois jours sur l'efficacité de l'aide avec l'appui de plusieurs partenaires au développement dont le PNUD, L'USAID et le CANADA. Les conclusions et recommandations issues de ce Forum constituent des pistes de réflexion dont la mise en œuvre permettra certainement de rétablir la confiance entre la Guinée et ses différents partenaires au développement.

A ce jour, des avancées significatives sont faites sur la voie de la tenue du Groupe consultatif sur la Guinée, prévu en 2006.

CONCLUSION

Les résultats enregistrés montrent que la Guinée a accompli des progrès limités dans la mise en œuvre du PAB, même si quelques efforts ont été accomplis aux plans social, environnemental, et de la Gouvernance nationale et internationale. En effet, à ces différents niveaux, des actions concrètes ont été menées avec de réels espoirs de performance pour les échéances futures. Aussi, s'agissant des appuis institutionnels, la volonté du Gouvernement s'est matérialisée par des actes de décentralisation et de déconcentration effectives d'actions de développement soutenues au niveau des communautés à la base. Des acquis sont aussi enregistrés au niveau de la coopération au développement grâce à l'offensive diplomatique qui a permis de rétablir la confiance des bailleurs de fond traditionnels que sont l'Union Européenne, la Banque Mondiale, le FMI, la BAD, l'AFD etc.

Les difficultés rencontrées sont multiples et liées à l'environnement macroéconomique du pays. Ces difficultés constituent les principaux défis et contraintes à lever pour la poursuite des actions ciblées dans le cadre du PAB. A ce effet, le Gouvernement a, dans le cadre des reformes globales qu'il a engagé, pris un train de mesures qui visent à :

- Poursuivre de manière rigoureuse et systématique les efforts engagés en matière de politique fiscale, monétaire, budgétaire et de Gouvernance économique et politique ;
- Rétablir le cadre macroéconomique en vue de la relance de la croissance ;
- Assurer l'équité et l'accès aux services sociaux ;
- Poursuivre le renforcement des Institutions au niveau central et local.

RECOMMANDATIONS

Le Comité National de Suivi et d'évaluation du Plan d'Action de Bruxelles (PAB), à la lumière des résultats de son analyse, s'engage à veiller à la poursuite des actions liées aux engagements dudit Plan.

Pour ce faire, le Comité recommande :

1. Un appui conséquent et substantiel du bureau local du PNUD au fonctionnement du Comité national ;
2. la prise en compte par la communauté internationale de la situation particulière des PMA qui, comme la Guinée ont eu leur programme de développement perturbé par les effets négatifs et

persistants des conflits de plus d'une décennie dans les pays voisins ;

3. de généraliser l'application de l'initiative PPTTE à tous les PMA ;
4. de favoriser un échange d'expériences à travers l'appui du PNUD à des missions de concertation périodiques entre les points focaux nationaux de la même sous région ;
5. d'inviter à l'accroissement de l'APD en terme d'investissements étrangers directs et d'appuis budgétaires en faveur des PMA ;
6. d'apporter un appui au secteur privé des PMA à travers la formation et la coopération sud sud.